



Refus de partage de mes biens de mon vivant

Par **svh**, le **26/03/2008** à **19:45**

Bonjour,

Je souhaite partager une partie de mes biens de mon vivant entre mes 3 enfants.

L'un est d'accord, mais les 2 autres s'y refusent, sans m'apporter la moindre explication.

Que puis-je faire sans violer les règles de succession ?

Vous remerciant par avance de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **29/03/2008** à **00:38**

Bonsoir,

Vous ne pouvez les forcer à accepter une donation.

Vous pouvez toujours faire une donation à celui qui accepte, ce sera une avance d'hoirie (sur sa part) qui sera comptabilisée par le notaire, au moment de votre succession, comme déjà recue, mais réajustée éventuellement au niveau de la valeur du moment afin que les 2 autres ne soient pas lésés.

Par **svh**, le **29/03/2008** à **21:00**

Merci infiniment de vos précisions.